



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques
et de sécurité en navigation intérieure****Soixante-cinquième session**

Genève, 19-21 juin 2024

Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire

**Navigation de plaisance : Certificat international de conducteur de bateau
de plaisance (résolution n° 40, révision 4)****Questionnaire pour la collecte d'informations
sur l'application du Certificat international
de conducteur de bateau de plaisance****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au Projet de budget-programme pour 2024, titre V (Coopération régionale pour le développement), chapitre 20 (Développement économique en Europe), programme 17 (Développement économique en Europe) (A/78/6 (Sect. 20), tableau 20.5).
2. À sa soixante-quatrième session, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) a examiné le projet de questionnaire visant à recueillir des informations sur l'application du Certificat international de conducteur de bateau de plaisance (ICC) en vue d'un éventuel réexamen de la résolution n° 40 et a demandé au secrétariat d'établir la version définitive de ce projet sur la base des observations formulées lors de la session et d'élaborer un questionnaire à l'intention des plaisanciers (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/128, par. 78 et 80).
3. Le présent document contient les questionnaires à l'intention a) des autorités compétentes pour l'autorisation des certificats ICC et des organismes habilités à les délivrer, et b) des plaisanciers.

**II. Questionnaire à l'intention des administrations responsables
de la navigation de plaisance**

4. Votre pays a-t-il souscrit à la résolution n° 40 ?
 - Oui



- Sans doute ultérieurement
 - Non
5. Si votre pays n'a pas souscrit à la résolution n° 40, quelles en sont les raisons ?
- La résolution n° 14 ou un autre règlement est appliqué(e) et permet la reconnaissance des certificats de compétence pour les conducteurs de bateaux de plaisance délivrés à l'étranger (veuillez préciser)
 - Cette question est régie par les autorités et réglementations locales
 - Il n'y a pas de demande de la part des plaisanciers qui se rendent à l'étranger
 - Il n'y a pas de demande de la part de plaisanciers ressortissants d'un autre pays qui souhaitent naviguer sur les voies navigables nationales
 - Il n'y a pas de demandes de la part de plaisanciers ayant établi leur résidence dans un autre pays qui souhaitent naviguer sur les voies navigables nationales
 - Aucune information n'est disponible concernant les certificats ICC
 - Autres raisons (veuillez préciser).
6. Si votre pays n'a pas encore souscrit à la résolution n° 40, reconnaît-il les certificats ICC délivrés conformément à cette résolution ?
7. Si votre pays a souscrit à la résolution n° 40, combien de certificats ICC sont délivrés/prorogés :
- Au total
 - Par an ?
8. Des informations sur le nombre de plaisanciers étrangers navigant sur les voies navigables de votre pays sont-elles disponibles ?
9. Quels sont les certificats de conducteur de bateaux de plaisance autres que les certificats ICC qui sont reconnus/exigés par votre pays :
- Pour les voies navigables intérieures
 - Pour les eaux côtières ?
10. Votre pays délivre-t-il des certificats ICC aux ressortissants d'autres pays :
- États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et/ou tout pays d'Amérique du Nord
 - Pays qui ne sont pas membres de la CEE ?
11. Votre pays délivre-t-il des certificats ICC aux personnes ayant établi leur résidence dans un autre pays :
- États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et/ou tout pays d'Amérique du Nord
 - Pays qui ne sont pas membres de la CEE ?
12. Votre pays délivre-t-il le certificat ICC aux ressortissants d'autres États membres de la CEE qui ont souscrit à la résolution n° 40 ?
13. Votre pays délivre-t-il le certificat ICC aux personnes ayant établi leur résidence dans d'autres États membres de la CEE qui ont souscrit à la résolution n° 40 ?
14. Votre pays reconnaît-il les certificats ICC :
- Délivrés par un autre pays aux ressortissants de votre pays
 - Délivrés par un pays tiers aux ressortissants d'un autre pays ?
15. Votre pays reconnaît-il les certificats ICC :
- Délivrés par un autre pays aux personnes ayant établi leur résidence dans votre pays

- Délivrés par un pays tiers aux personnes ayant établi leur résidence dans un autre pays?
16. Avez-vous rencontré des problèmes liés à la reconnaissance des certificats ICC dans les cas mentionnés aux questions 14 et 15 ? Veuillez préciser.
17. Avez-vous recensé des cas de :
- Certificats ICC délivrés par un pays qui n'a pas souscrit à la résolution n° 40 ;
 - Faux certificats ICC ?
18. Selon vous, la résolution n° 40 régit-elle de manière adéquate la délivrance et la reconnaissance des certificats ICC ?
- Oui
 - En partie
 - Non
 - Autre (veuillez préciser).
19. Selon vous, est-il nécessaire d'actualiser la résolution n° 40 ?
- Oui, certaines des dispositions devraient être révisées (veuillez préciser)
 - Oui, de nouvelles dispositions devraient être ajoutées (veuillez préciser)
 - Non
20. Le cours sur l'application du certificat ICC est disponible sur la plateforme d'apprentissage en ligne consacrée à la connectivité des transports intérieurs et du commerce. Nous vous invitons à vous rendre sur le site à l'adresse suivante : <https://learnitc.unece.org>.

III. Questionnaire à l'intention des plaisanciers

21. Quelle est votre nationalité ?
22. Dans quel pays avez-vous établi votre résidence ?
23. Quel type de bateau de plaisance utilisez-vous ?
- Voilier
 - Bateau à moteur
 - Autre embarcation (moto nautique, etc.) (veuillez préciser)
24. Où naviguez-vous avec votre bateau de plaisance ?
- Voies navigables intérieures
 - Eaux côtières
25. Quels sont les valeurs maximales des paramètres suivants du bateau de plaisance que vous êtes autorisé à utiliser ?
- Longueur
 - Port en lourd
 - Puissance du moteur
 - Autre.
26. Votre autorisation de conduire des bateaux de plaisance est-elle assortie de restrictions (veuillez préciser) ?
- Pour certaines eaux et/ou voies navigables
 - Pour certaines eaux côtières

- Pour certains types d'embarcations
 - Autre.
27. Êtes-vous titulaire d'un certificat ICC délivré conformément à la résolution n° 40 ?
- Oui, je suis titulaire d'un certificat ICC en cours de validité (veuillez préciser le pays de délivrance et l'autorité ou l'organisme habilité qui a délivré le certificat, si possible)
 - Je suis titulaire d'un certificat ICC, mais il est périmé
 - Non. J'aimerais être titulaire d'un certificat ICC, mais je n'ai pas pu l'obtenir jusqu'à présent (veuillez préciser, si possible)
 - Non. J'aimerais être titulaire d'un certificat ICC, mais je ne sais pas comment faire la demande pour l'obtenir
 - Non, je n'ai pas fait de demande d'obtention. Une autre preuve de compétence du conducteur du bateau de plaisance suffit (veuillez préciser, si possible)
 - Non, je n'ai pas besoin de certificat ICC
 - Autre (veuillez préciser, si possible).
28. Oui, je suis titulaire d'un certificat ICC (en cours de validité ou périmé) (veuillez préciser le pays de délivrance et l'autorité ou l'organisme habilité qui a délivré le certificat, si possible).
29. Si vous êtes titulaire d'un certificat ICC périmé, pourquoi ne l'avez-vous pas renouvelé ?
- Raisons personnelles (santé, âge, etc.)
 - Changement de nationalité
 - Changement de lieu de résidence
 - Je n'en ai plus besoin
 - Autre (veuillez préciser, si possible).
30. Si vous êtes titulaire d'un certificat ICC, l'avez-vous utilisé pour prouver votre compétence lorsque vous avez navigué à l'étranger ?
- Oui, pour mon propre bateau (veuillez préciser, si possible)
 - Oui, pour un bateau loué/prêté (veuillez préciser, si possible)
 - Autre.
31. Avez-vous rencontré des difficultés pour faire accepter votre certificat ICC dans les eaux nationales ? Veuillez préciser, si possible.
32. Avez-vous rencontré des difficultés pour faire accepter votre certificat ICC à l'étranger ? Veuillez préciser, si possible.
- Oui, en raison d'exigences supplémentaires en matière de preuve de compétence pour certaines eaux/voies navigables
 - Oui, en raison de restrictions dont je n'avais pas connaissance concernant l'acceptation du certificat ICC
 - Oui, en raison d'un changement de nationalité et/ou de lieu de résidence
 - Oui, car le pays dans lequel j'ai navigué n'a pas souscrit à la résolution n° 40
 - Oui, pour d'autres raisons (veuillez préciser, si possible)
 - Non.
33. La résolution n° 40 régit la délivrance du certificat ICC. Selon vous, les recommandations formulées dans cette résolution à l'intention des autorités compétentes et des organismes habilités répondent-elles à vos besoins en matière de :

- Délivrance du certificat ICC en fonction de la nationalité
 - Délivrance du certificat ICC en fonction du lieu de résidence
 - Reconnaissance du certificat ICC fondée sur la nationalité
 - Reconnaissance du certificat ICC fondée sur le lieu de résidence
 - Niveau de compétence prouvé par le certificat ICC
 - Informations qui doivent figurer sur le certificat ICC
 - Durée de validité du certificat ICC
 - Reconnaissance du certificat ICC à l'étranger
 - Toute autre question que vous jugez pertinente (veuillez préciser) ?
34. Selon vous, est-il nécessaire d'actualiser la résolution n° 40 ?
- Oui, certaines des dispositions devraient être révisées (veuillez préciser)
 - Oui, de nouvelles dispositions devraient être ajoutées (veuillez préciser)
 - Non
35. Selon vous, que pourrait-on faire d'autre pour rendre la résolution n° 40 plus efficace ?
36. Le cours sur l'application du certificat ICC est disponible sur la plateforme d'apprentissage en ligne consacrée à la connectivité des transports intérieurs et du commerce. Nous vous invitons à vous rendre sur le site à l'adresse suivante : <https://learnitc.unece.org>.
-